



## ! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** GMK 2410  
Code-Nr. 161000

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Conditions d'utilisation recommandées

Adhésifs et scellants monocomposants

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Karl Ernst AG Generalvertretungen  
Förrlibuckstr. 110, CH-8005 Zürich  
Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47  
E-Mail : [info@karlernstag.ch](mailto:info@karlernstag.ch)  
Internet : [www.KarlErnstAG.ch](http://www.KarlErnstAG.ch)

Service des renseignements  
Produktinformation  
Téléphone +41 44 271 15 85  
E-mail (personne compétente):  
[info@karlernstag.ch](mailto:info@karlernstag.ch)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence  
Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum  
Téléphone +41 (0) 44 251 51 51  
Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France  
(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)  
Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):  
Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

### Fabricant

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322 - 244  
E-Mail : [msds@weicon.de](mailto:msds@weicon.de)  
Internet : [www.weicon.de](http://www.weicon.de)

Service des renseignements  
Produktsicherheit / Product-Safety-Department  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0  
Fax ++49(0)251 / 9322 - 244  
E-mail (personne compétente):  
[msds@weicon.de](mailto:msds@weicon.de)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):  
Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

## ! SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### ! Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Flam. Liq. 2	H225	
Skin Irrit. 2	H315	
Eye Irrit. 2	H319	
STOT SE 3	H336	
Asp. Tox. 1		
Aquatic Acute 1		
Aquatic Chronic 1	H410	

### Consignes en cas de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Indications complémentaires

Ce produit ne doit pas être utilisé pour la pose de moquette. Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS02



GHS07



GHS09

### ! Mot signal

Danger

### Consignes en cas de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Consignes de sécurité

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P331	NE PAS faire vomir.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370 + P378	En cas d'incendie: utiliser mousse pour l'extinction.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

cyclohexane, acétate d'éthyle

**Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**

Contient Kolophonium. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Le produit a un effet narcotique.

**Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement**

Une utilisation extensive risque de générer des mélanges vapeur-air combustibles / inflammables.

**! Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**! SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges**

**Description**

préparation

**! Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
110-82-7	203-806-2	cyclohexane	< 40	Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H336 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410
141-78-6	205-500-4	acétate d'éthyle	< 40	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336
1330-20-7	215-535-7	xylène	< 0,5	Flam. Liq. 3, H226 / Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H312 / Skin Irrit. 2, H315
8050-09-7	232-475-7	colophane	0,1 < 1	Skin Sens. 1, H317
1314-13-2	215-222-5	oxyde de zinc	< 1	Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410
98-54-4	202-679-0	Para-tertiäre-Butylphenol	< 0,1	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / STOT SE 3, H335 / Aqu. Chron. 2, H411 / Repr. 2, H361
128-37-0	204-881-4	2,6-Di-tert.-butyl-p-cresol	< 0,3	Aqu. Acute 1, H400 M=1 / Aqu. Chronic 1, H410 M=1
1309-48-4		Magnesiumoxid	< 2	



---

## REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
98-54-4	Para-tertière-Butylphenol	01-2119489419-21-0000
128-37-0	2,6-Di-tert.-butyl-p-cresol	01-2119555270-46-0000

---

## ! SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Appeler immédiatement le médecin.

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver avec de l'eau courante pendant 15 minutes. Transfert au centre hospitalier pour des examens plus approfondis.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### ! Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

céphalées

engourdissement

vertiges

troubles gastro-intestinaux

#### ! Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

troubles asthmatiques

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### ! Remarques s'adressant au médecin / traitement

Surveiller la circulation sanguine.

---

## ! SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

sable

eau pulvérisée

#### ! Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

---

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de mélanges gazeux explosifs avec l'air.  
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux  
Oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### ! Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.  
Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

#### Remarques diverses

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## ! SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### ! Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.  
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de contamination des cours d'eau ou de la canalisation, informer les autorités compétentes.  
Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).  
Éliminer selon les réglementations en vigueur.

#### Remarques complémentaires

Trier les boîtes avec des fuites et éliminer conformément aux dispositions en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Evacuation: voir paragraphe 13  
Protection individuelle: voir paragraphe 8

## ! SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### ! Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

#### ! Mesures générales de protection

Éviter d'inspirer les vapeurs.  
Éviter le contact avec les yeux et la peau.  
Assurer une ventilation adéquate.

#### ! Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Travailler dans des locaux bien aérés.  
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**! Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.  
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.  
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

**Remarques relatives au stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.  
Ne pas stocker avec des agents oxydants.

**! Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Stocker à une température comprises entre +5 °C et +25 °C  
Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.  
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**

Voir paragraphe 1.2

**! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)**

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
110-82-7	cyclohexane	8 heures	700	200	
1330-20-7	xylyène, isomères mixtes, purs	8 heures	221	50	peau
		Court terme	442	100	

**Valeurs de référence DNEL/PNEC**

**DNEL salarié**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
128-37-0	2,6-Di-tert.-butyl-p-cresol	0,5 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		3,5 mg/kg bw/day	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
1314-13-2	oxyde de zinc	5 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		83 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	
141-78-6	acétate d'éthyle	1468 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (local)	
		1468 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
		734 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	
		63 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	

**Valeurs de référence DNEL/PNEC (continue)**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
8050-09-7	colophane	25 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		176,32 mg/ m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

**PNEC**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
128-37-0	2,6-Di-tert.-butyl-p-cresol	99,6 µg/l	PNEC sédiment, eau douce	
		0,199 µg/l	PNEC eaux, eau douce	
		47,69 µg/l	PNEC terre, eau douce	
		0,0199 µg/l	PNEC eaux, eau de mer	
1314-13-2	oxyde de zinc	56,5 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		117,8 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		0,0061 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,0206 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
141-78-6	acétate d'éthyle	0,115 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		0,34 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		0,024 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,24 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
8050-09-7	colophane	10,8 mg/kg dw	PNEC sédiment, eau de mer	
		21,4 mg/kg dw	PNEC terre, eau douce	
		108 mg/kg dw	PNEC sédiment, eau douce	
		1000 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,0005 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,005 mg/l	PNEC eaux, eau douce	

**Remarques complémentaires**

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

**8.2. Contrôle de l'exposition**

**! Protection respiratoire**

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire  
protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée  
en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

**! Protection des mains**

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Données se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, temps de passage/durée de port, temps de perméation]: FKM (caoutchouc fluoré), NBR (caoutchouc nitrilique), >=8 h, 0,35 - 0,4 mm

**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**Autres mesures de protection**

Vêtements de protection

**Dispositifs techniques appropriés de commande**

Aération et évacuation d'air suffisantes.

**! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>aspect</b>	<b>Couleur</b>	<b>Odeur</b>
liquide	brun-jaune	fruitée
<b>Seuil olfactif</b>		
non déterminé		

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	non déterminé				
<b>point d'ébullition</b>	77 - 82 °C				
<b>Point de fusion</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	-11 °C				
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non applicable				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non applicable				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>	non déterminé				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	1 Vol-%				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	12,8 Vol-%				
<b>Pression de vapeur</b>	104 hPa	20 °C			cyclohexane
<b>Densité relative</b>	0,94 g/cm3	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					non miscible
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité (dynamique)</b>	ca. 2300 mPa*s	20 °C			
<b>Viscosité (cinématique)</b>	non déterminé				
<b>Teneur en solides</b>	ca. 32 %				

#### Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

#### Propriétés explosives

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

#### 9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

## ! SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

#### ! Substances à éviter

agent oxydant, fortes

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone

#### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## ! SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression

16.01.2018

modifié

13.11.2017 (F) Version 8.8

**GMK 2410**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 5000 mg/kg	rat	OCDE 401	CAS: 110-82-7
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 2000 mg/kg	lapin	OCDE 402	CAS: 110-82-7
<b>CL50 aiguë par inhalation</b>	> 32,88 mg/l (4 h)	rat	OCDE 403	CAS: 110-82-7
<b>Irritation de la peau</b>	Irritant			
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			

**Toxicité subaiguë - Cancérogène**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Mutagène</b>				Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
<b>Tératogène</b>				D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.
<b>Cancérogène</b>				Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

**! Constatations empiriques**

Les vapeurs peuvent causer des vertiges, des maux de tête et de la fatigue.

Peut irriter les muqueuses

l'aspiration du produit peut provoquer des lésions des voies respiratoires ou des lésions pulmonaires

le produit est irritant pour les yeux et la peau

**! Remarques générales**

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.

D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Le produit n'a pas été testé. \_Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

**! SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Effets toxiques sur l'environnement**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 0,14 - 1,1 mg/l (96 h)	Oncorhynchus mykiss		CAS: 1314-13-2
<b>Daphnie</b>	CE 50 5 mg/l (48 h)	Daphnia magna		CAS: 1314-13-2
<b>Algues</b>	ErC50 0,14 mg/l (96 h)	Pseudokirchneriella subcapitata		CAS: 1314-13-2

**12.2. Persistance et dégradabilité**



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 16.01.2018  
modifié 13.11.2017 (F) Version 8.8

**GMK 2410**

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Biodégradabilité</b>	77 % (28 d) CAS: 110-82-7		OCDE 301 F	Facilement dégradable.
<b>Dégradabilité facile</b>	> 60 % (10 d) CAS: 1330-20-7		OCDE 301 F	Facilement biodégradable (critères OCDE).

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le cyclohexane a un faible potentiel bioaccumulatif.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs**

**! Remarques générales**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Éviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Éviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

L'écotoxicité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.

**! SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Code déchets**

08 04 09\*

**Nom du déchet**

déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

**! Recommandations relatives au produit**

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer comme déchet dangereux.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Éliminer les déchets en conformité avec les réglementations locales en vigueur.

**! Remarques générales**

Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

**! SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	1133	1133	1133
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	ADHÉSIFS (Cyclohexane and Ethyl acetate)	ADHESIVES (Cyclohexane and Ethyl acetate)	Adhesives (Cyclohexane and Ethyl acetate)

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3	3	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Oui	Oui	Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
non applicable

**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

Étiquette de danger 3

code de restriction en tunnel D/E

Réglementations particulières 640D

Code de classification F1

**Transport maritime IMDG**

MARINE POLLUTANT

**! SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**! Directive COV (composants organiques volatils)**

**Teneur COV** ca.80 %

(composants organiques volatils)

**Valeur COV** ca.752 g/L

(composants organiques volatils)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**! SECTION 16: Autres informations**

**! Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Informations diverses**

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses e produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 8.7

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.